

CENTRAIDE QUÉBEC

MÉMOIRE PORTANT SUR LE PROJET DE
LOI N^o 112 VISANT À LUTTER CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION
SOCIALE

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PROJET DE LOI N^o 112

QUÉBEC
LE 20 SEPTEMBRE 2002

COORDONNÉES DE L'ORGANISME

Centraide Québec
3100, avenue du Bourg-Royal, bureau 101
Beauport (Québec) G1C 5S7
Téléphone : (418) 660-2100
Télécopieur : (418) 660-2111

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Pierre Métivier, directeur général
3100, avenue du Bourg-Royal, bureau 101
Beauport (Québec) G1C 5S7
Téléphone : (418) 660-9640, poste 233
Télécopieur : (418) 660-2111

Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que Centraide Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Introduction	4
<i>L'identité et l'action de Centraide Québec</i>	4
<i>La lutte contre la pauvreté : une priorité pour Centraide Québec</i>	5
Ce qui satisfait Centraide Québec dans le projet de loi n° 112	7
<i>Un geste courageux</i>	7
<i>Une vision plus juste du phénomène de la pauvreté</i>	7
<i>Concertation interministérielle : un incontournable</i>	7
<i>Travailleurs en situation de pauvreté : une réalité</i>	8
<i>Un préambule dont il faut s'inspirer</i>	8
Ce qui satisfait moins Centraide Québec dans le projet de loi n° 112	9
<i>La nature des actions envisagées</i>	9
<i>La cohésion sociale</i>	10
<i>Les inégalités sociales et de revenus</i>	10
<i>La mesure de la pauvreté</i>	12
<i>Le fonctionnement des entités créées dans le cadre du projet de loi</i>	13
<i>De l'intention à l'action</i>	14
Recommandations de Centraide Québec	15
<i>Introduction aux recommandations</i>	15
<i>1^{ère} recommandation : la lutte contre les préjugés</i>	16
<i>2^e recommandation : pour un réel projet de société</i>	18
<i>3^e recommandation : préséance de la loi contre la pauvreté et l'exclusion</i>	18
Conclusion	20
Références	21

INTRODUCTION

L'identité et l'action de Centraide Québec

Fondé en 1945, Centraide Québec est **un organisme de développement social à caractère bénévole**, qui organise une campagne de financement annuelle pour les organismes communautaires et bénévoles de son milieu. Centraide Québec leur redistribue, en dons et en services, **plus de 85% des fonds recueillis** afin d'aider les membres de sa communauté. Il est depuis longtemps connu comme un organisme de bienfaisance; cependant, son action n'a pas que des perspectives d'aide immédiate et de dernier recours. Fondé sur l'entraide, l'organisation communautaire et la participation des personnes à la définition et à l'orientation des solutions à leurs besoins, Centraide Québec constitue, de concert avec ses organismes associés, un levier de développement social tourné vers l'implantation de nouvelles pratiques sociales respectueuses de la dignité et de l'intégrité des personnes. Il contribue donc de façon significative, par l'intermédiaire des organismes qui lui sont associés, à l'animation et au développement de la dynamique sociale des communautés, de même qu'à répondre à de nombreux besoins sociaux. Son autonomie, son caractère rassembleur ainsi que le leadership qu'il exerce dans la communauté font de lui un acteur important de la société civile par lequel s'expriment des milliers de citoyennes et de citoyens désireux de participer à l'édification d'une société plus juste, plus conviviale et plus humaine.

À l'heure actuelle, Centraide Québec soutient plus de **140 organismes communautaires** répartis sur l'ensemble du territoire qu'il dessert, soit les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (excluant les MRC de Montmagny, de L'Islet et une partie de la MRC de L'Amiante). L'action des quelque **24 000 bénévoles** qui gravitent autour de Centraide Québec permet de venir en aide à **200 000 personnes** annuellement sur une population d'un million d'habitants. Quant aux organismes associés à Centraide Québec, ils contribuent à la lutte contre la pauvreté à travers une diversité de champs d'action : consultation budgétaire, action communautaire, aide à la famille et à la jeunesse, intervention en santé mentale, soutien matériel et dépannage, etc. Pour l'année en cours, le soutien financier accordé à ces organismes ainsi qu'à divers projets et interventions

communautaires de sensibilisation et de lutte contre la pauvreté représente un montant de **plus de cinq millions de dollars.**

La lutte contre la pauvreté : une priorité pour Centraide Québec

Centraide Québec est très préoccupé par la persistance de la pauvreté, toujours perceptible notamment chez un trop grand nombre d'enfants, de jeunes familles et de personnes peu scolarisées, en dépit des conjonctures économiques plutôt favorables que nous connaissons actuellement. Il est admis que la détresse morale et psychologique, l'isolement, les problèmes de santé physique et mentale peuvent atteindre les gens sans égard à leur statut socioéconomique. Dans tous les cas, les personnes éprouvées ressentent une souffrance et un désarroi profonds. Quand se conjuguent à ces épreuves les privations quotidiennes engendrées par l'insuffisance des ressources nécessaires pour répondre convenablement aux besoins de base, les difficultés déjà présentes s'en trouvent amplifiées, entraînant les personnes dans un cercle vicieux (appauvrissement – isolement – accroissement des difficultés – pauvreté) qui peut très vite se révéler difficile à briser. Qui plus est, la pauvreté et l'exclusion fragilisent l'ensemble de la société à travers ses membres qu'elles affaiblissent et rendent vulnérables. Pour toutes ces raisons, Centraide Québec porte une attention spéciale aux personnes et aux groupes les plus démunis ou les plus exposés aux conditions extrêmes.

Depuis quelques années, Centraide Québec a constamment raffermi son action en matière de lutte contre la pauvreté, entre autres par sa participation aux consultations portant sur les orientations et perspectives de lutte contre la pauvreté menées en 2001, sous la forme de rencontres avec les ministres responsables du dossier, MM. Boisclair et Rochon ainsi que Mmes Léger et Goupil. Quelque temps auparavant, à deux années d'intervalle, Centraide Québec avait fait paraître **deux documents de réflexion** diffusés à travers la société civile, le milieu communautaire et la députation de Québec. Le premier document, intitulé *Une société en déficit humain. Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement*¹ (1998), dressait le portrait d'une pauvreté croissante, touchant une population plus hétérogène qu'autrefois et dont les conséquences néfastes se manifestaient non seulement dans la vie des personnes pauvres, mais également dans le quotidien des organismes communautaires et, à différents égards, dans le fonctionnement de notre société. Nous soutenions déjà l'idée voulant que la pauvreté, *parce qu'elle affecte*

l'ensemble de notre société, devait faire l'objet d'une préoccupation de la part de tous les acteurs sociaux et économiques qui la composent.

Cette idée a fourni la trame du second document de réflexion, *Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres*² (2000), destiné à mettre en lumière, par des illustrations les plus concrètes possible, les coûts sociaux et économiques qu'engendrent la pauvreté et les inégalités pour l'ensemble de notre société. Nous insistions – et insistons toujours – sur le fait que la pauvreté et les inégalités sociales nous obligent collectivement à déployer des ressources de plus en plus nombreuses et coûteuses plus propres à « colmater des brèches » qu'à renforcer nos structures sociales. Dans une société sans pauvreté, ces ressources pourraient être redirigées vers la mise sur pied d'initiatives dont les bénéfices rejailliraient sur les communautés locales et sur l'ensemble de la société. Enfin, nous discutons également, dans ce document, la pertinence de donner suite à un certain nombre de stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, certaines d'ordre sectoriel, comme la hausse du montant minimal de réclamations à la Cour des petites créances et d'autres, d'ordre structurel, comme un revenu minimum garanti inconditionnel. Différentes activités – ralliement, dîners-conférences, etc. – ont été organisées en marge de ces publications dans le but de susciter le débat ou d'alimenter, chez les participants, la volonté d'agir pour faire reculer la pauvreté dans leur communauté.

En conséquence, il va de soi que Centraide Québec, à titre d'acteur social et de leader dans la communauté, porte le plus grand intérêt à ce projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous sommes heureux d'exprimer, par l'entremise de ce mémoire, les satisfactions, interrogations et inquiétudes que ce projet de loi nous a inspirées. Nous souhaitons que cette contribution, élaborée dans un esprit constructif, puisse trouver sa place dans le remarquable édifice que nous nous apprêtons ensemble à ériger contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités dans notre société.

CE QUI SATISFAIT CENTRAIDE QUÉBEC DANS LE PROJET DE LOI N^o 112

Un geste courageux

Comme d'autres acteurs s'étant exprimés publiquement jusqu'à ce jour, nous croyons que l'existence de ce projet de loi constitue en soi une avancée remarquable dans la lutte contre la pauvreté au Québec. Sans doute, on peut y entrevoir le fruit de la détermination du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ainsi que de milliers de citoyens et d'intervenants de tous horizons ces dernières années. Sans doute, une proposition de cette envergure s'avérait nécessaire et souhaitable depuis longtemps. Nous tenons toutefois à saluer ce geste courageux du gouvernement du Québec – un geste qui, à n'en pas douter, ne manquera pas de susciter un certain nombre de protestations et de résistances. Nous incitons cependant le gouvernement à persister dans la voie de cette initiative sans précédent, derrière laquelle se profile le gage d'une stabilité économique et d'un équilibre social accrus.

Une vision plus juste du phénomène de la pauvreté

Nous avons également relevé, à différents endroits, des indications selon lesquelles le gouvernement a raffiné sa compréhension du problème de la pauvreté. De fait, il s'agit d'un phénomène particulièrement complexe, aux dimensions multiples (avoir – savoir – pouvoir).

Concertation interministérielle : un incontournable

Précisément parce que la pauvreté est une réalité complexe, Centraide Québec se réjouit du souci contenu dans le projet de loi à l'égard d'une concertation interministérielle accrue en matière de lutte contre la pauvreté, bien que nous détenions peu d'information quant aux mesures prévues pour la rendre effective. Cette concertation nous apparaît un élément incontournable dans la planification, la mise en place et l'application d'une démarche la plus efficace possible – c'est-à-dire qui non seulement permet d'atteindre les objectifs fixés, mais également d'éviter les effets non désirés et non souhaitables.

Travailleurs en situation de pauvreté : une réalité

Nous avons accueilli avec une grande satisfaction la reconnaissance du fait que l'accès à un emploi ne constitue plus une garantie de protection contre la pauvreté. Cette reconnaissance est un pas de plus, nous semble-t-il, vers l'adoption de stratégies non plus exclusivement axées sur « l'employabilité » des individus, mais également sur la qualité des emplois et des conditions prévalant sur le marché du travail.

Un préambule dont il faut s'inspirer

Enfin, nous tenons à souligner le caractère exceptionnel du préambule qui, à notre avis, jette les bases essentielles d'un projet de cette nature et témoigne d'une ouverture que nous apprécions à sa juste mesure. Nous formulons le vœu que le plan d'action puise largement à la source de ce préambule et s'imprègne de son caractère unique et universel.

CE QUI SATISFAIT MOINS CENTRAIDE QUÉBEC DANS LE PROJET DE LOI N^o 112

Il convient de préciser qu'en l'absence d'un plan d'action suffisamment détaillé, lequel ne sera rendu public que dans quelques mois, il nous est impossible de nous prononcer de façon définitive concernant plusieurs aspects du projet de loi, à commencer par la nature des actions qui seront mises en place en vue de l'atteinte des objectifs. Dans certains cas, nos insatisfactions se traduisent donc davantage par des interrogations ou des inquiétudes que confirmera ou infirmera la suite des événements.

La nature des actions envisagées

D'entrée de jeu, il nous est apparu que les mesures préconisées dans ce projet de loi sont davantage axées sur le soutien aux personnes pauvres que sur la lutte contre la pauvreté elle-même. Or, il est malaisé de modifier de façon durable les conditions individuelles (soutien aux individus) en négligeant de modifier en profondeur le contexte socioéconomique dans lequel elles prennent place (lutte contre la pauvreté). Les stratégies ciblées et sectorielles, si elles ne sont pas accompagnées de stratégies plus structurantes, se révèlent à la longue extrêmement coûteuses en temps, en énergies et en ressources de toutes sortes.

Nous aurions donc souhaité relever, dans le projet de loi, **une assurance plus ferme de considérer des stratégies propres à améliorer nos structures sociales**, comme la hausse du salaire minimum et l'établissement d'un revenu minimum garanti inconditionnel, que nous estimons dignes d'intérêt entre autres parce qu'elles permettent d'éviter les regrettables « catégorisations de citoyens » sur la base du statut socioéconomique. Le recours marqué à des mesures ciblées, forçant les personnes pauvres à s'identifier et à se définir comme telles, s'avère tôt ou tard contre-productif en altérant la qualité de la cohésion sociale. Ce type de mesures, procédant de l'étiquetage des personnes pauvres, comporte un effet de désolidarisation à l'égard des personnes prestataires d'aide sociale. En effet, il devient tentant d'instituer pour elles des règles particulières, non applicables aux autres membres de la société (pleine imposition des revenus de travail permis, pénalités pour partage de logement, etc.), ou encore de dénoncer l'octroi de soi-disant privilèges, comme la gratuité des médicaments. Ainsi qu'en témoignent un

certain nombre de lettres parues dans différents quotidiens, les sentiments d'injustice et de frustration ressentis par des travailleurs à faible revenu chaque fois que survient l'annonce d'un soutien financier ou matériel aux personnes prestataires d'aide sociale illustre bien les effets malheureux des mesures ciblées sur cette cohésion sociale si nécessaire à l'éradication de la pauvreté.

La cohésion sociale

La lutte contre la pauvreté constitue déjà, pour un grand nombre d'acteurs et de groupes dans notre société, une préoccupation importante, sinon un souci de tous les instants. Ainsi, le gouvernement sait pouvoir compter sur des partenaires dotés d'une solide expertise et actifs depuis longtemps dans la lutte contre la pauvreté, comme les milieux communautaire et philanthropique, les syndicats et, bien sûr, les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Puisque la cohésion sociale signifie que les « citoyennes et citoyens partagent le sentiment d'être engagés dans une entreprise commune, d'affronter ensemble les difficultés³ », tel qu'en fait mention l'énoncé de politique, nous serions intéressés à **mieux saisir la nature de la contribution souhaitée ou attendue de la part d'acteurs socio-économiques qu'on associe moins spontanément à la lutte contre la pauvreté**. Par exemple, qu'en sera-t-il exactement de la participation des entreprises, des médias ou du système d'éducation à l'atteinte des objectifs contenus dans le projet de loi? Celui-ci n'est guère explicite à ce chapitre, en ce qu'il se contente de « reconnaître la responsabilité sociale des entreprises » et de projeter « d'associer les partenaires du marché du travail ».

Or, selon Jane Jenson, professeure de science politique à l'Université de Montréal, « les institutions jouent un rôle central parce qu'elles sont le véhicule pour gérer la diversité et que leur configuration actuelle a une incidence sur leur aptitude à contribuer à la cohésion⁴ ». En ce sens, il nous apparaît essentiel que le système d'éducation, le monde des médias, de même le monde économique, pour ne mentionner que ceux-là, fassent l'objet d'une réflexion collective sérieuse quant aux conditions dans lesquelles ils exercent leurs activités et les responsabilités dont nous souhaitons les investir (ou les voir conserver) en vue de favoriser la cohésion sociale.

Les inégalités sociales et de revenus

Par ailleurs, le projet de loi ne nous a pas semblé comporter de mesures concrètes indiquant que le gouvernement s'engagerait à réduire par la fiscalité les inégalités sociales et les écarts de revenus, lesquels figurent pourtant parmi les causes de la pauvreté. Bien que les conséquences néfastes des inégalités sociales et de revenus aient été largement documentées ces dernières années (en matière de santé, notamment), nulle mention n'est faite à propos des causes structurelles de la pauvreté dans l'énoncé de politique. Pourtant, nous savons maintenant que la pauvreté comporte des conséquences importantes sur la santé et le bien-être à maints égards : les populations défavorisées connaissent des proportions supérieures de maladies ou de problèmes psychosociaux, de bébés de poids insuffisant à la naissance, de retards de développement, de décrochage scolaire, de grossesses à l'adolescence, de détresse psychologique, etc.⁵ Les écarts dans les conditions socioéconomiques entre les citoyens et entre les régions engendrent également des tensions sur le plan du climat social, comme nous l'avons illustré dans notre document *Une société qui se tire dans le pied* (...).

Il nous apparaît donc impératif **d'envisager une série de mesures fiscales adaptées à l'objectif de lutte contre la pauvreté et à la réduction des écarts de revenus**. Les mesures fiscales incitatives constituent des outils appropriés à cette fin : le gouvernement y a eu recours avec succès pour encourager les entreprises à investir dans la recherche et le développement et inciter les particuliers à épargner en vue de leur retraite par le biais des REER. N'y aurait-il pas lieu, en toute logique, de faire que les dons de charité dédiés à la lutte contre la pauvreté soient revus de façon à inciter les institutions et les citoyens à être partenaires de ce grand projet social?

Un autre aspect concernant les inégalités repose sur le « rendement inadéquat, à l'égard des personnes pauvres, des systèmes de services mis à la disposition de l'ensemble de la population, notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la justice⁶ ». En effet, il apparaît que le secteur de la santé et des services sociaux, entre autres, éprouve des difficultés à s'adapter à la réalité des personnes pauvres et, par conséquent, à les joindre aux fins d'information, d'intervention, d'éducation et d'accompagnement. Ces difficultés contribuent à l'aggravation de problèmes déjà existants, ce qui coûte cher à la société, puisque les gens risquent davantage de se retrouver à l'urgence⁷. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement d'offrir des services

adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté (article 8.3 du projet de loi), mais de s'assurer que ces services correspondent réellement à leurs besoins, rejoignent les populations auxquelles ils sont destinés et permettent d'obtenir les résultats escomptés.

La mesure de la pauvreté

Nous comprenons la préoccupation du gouvernement en ce qui a trait à la mesure de la pauvreté et nous la partageons. Toutefois, nous redoutons qu'une préoccupation excessive à cet égard n'ait comme conséquence de retarder la mise en place des mesures nécessaires à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. En outre, nous craignons que le choix d'une mesure qui aurait pour effet de diminuer statistiquement les taux de pauvreté n'ait aussi celui de diminuer d'autant la fermeté et le sentiment d'urgence avec lesquels nous devons nous y attaquer. S'il est difficile d'établir le seuil au-dessous duquel une personne est sans contredit en situation de pauvreté et au-dessus duquel elle y échappe, en revanche, on sait assez bien ce qui est nécessaire à tout être humain pour se développer et s'intégrer harmonieusement à sa communauté. Or, plus le revenu diminue, moins grandes sont les chances d'accéder aux ressources nécessaires, de s'en servir adéquatement et d'en jouir de façon durable⁸.

Toute mesure, qu'elle soit relative ou absolue, comporte ses avantages et ses limites. Il ne s'agit pas ici de déterminer laquelle s'avère la plus appropriée mais de rappeler que la pertinence d'une mesure varie en bonne partie en fonction des fins auxquelles on souhaite parvenir et qu'aucune mesure ne peut prétendre à l'objectivité absolue. Par conséquent, **l'usage d'une combinaison de mesures serait sans doute une option avantageuse.**

Cependant, nous aimerions souligner que les désavantages reliés à une mesure de type absolu, basée sur un panier de biens et services jugés essentiels, sont tels qu'ils risqueraient de compromettre ses effets bénéfiques, notamment sur le plan de la cohésion sociale et de la participation des personnes pauvres à la mise en place des solutions que réclame leur situation. Ainsi,

- la mesure du panier de consommation (MPC) pourrait détourner l'attention de la pauvreté relative et de l'inégalité des revenus;

- en abaissant artificiellement le taux de pauvreté par rapport aux seuils de faible revenu avant impôt, le passage à la MPC pourrait suggérer à tort que la pauvreté est en baisse;
- si la MPC n'est pas périodiquement réajustée pour tenir compte des changements dans les caractéristiques de consommation des plus riches, elle pourrait très vite devenir périmée et très inférieure au revenu médian, comme cela s'est passé avec la mesure de la pauvreté aux États-Unis;
- jusqu'à présent, la MPC a été développée pratiquement sans aucune intervention des gens pauvres ou des organismes communautaires sur ce qui devrait y être inclus⁹.

En somme, force nous est d'admettre que la question de la mesure de la pauvreté nous invite à interroger nos valeurs et, plus particulièrement, à nous demander quels écarts nous sommes prêts à tolérer entre « les pauvres » et le reste de la société¹⁰. Plus ces écarts sont importants, plus le prix à payer en sera élevé pour l'ensemble de notre société.

Le fonctionnement des entités créées dans le cadre du projet de loi

Le projet de loi prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif ainsi qu'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui pourront et devront se consulter l'un l'autre. À ce chapitre, Centraide Québec verrait d'un œil plus favorable la création d'un conseil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion auquel se grefferait un observatoire chargé de lui fournir, par ses travaux de recherche, toutes les données et connaissances dont le conseil pourrait avoir besoin dans l'accomplissement de ses tâches. En ce sens, Centraide Québec remet en question la pertinence de créer deux entités distinctes et suggère plutôt d'intégrer conseil et observatoire au sein d'une même entité.

Par ailleurs, nous serons heureux d'en apprendre davantage éventuellement en ce qui a trait au fonds spécial, dont les différents aspects du fonctionnement, de la gestion et de l'approvisionnement nous échappent encore pour le moment. **Sur la question de l'approvisionnement, en particulier, le projet de loi s'avère peu explicite.** S'agira-t-il de **fonds nouveaux** ou le gouvernement prévoit-il affecter des **fonds déjà existants**, comme celui dédié à l'actuel Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail? **Pour quelles raisons le gouvernement désire-t-il ouvrir la porte aux « dons, legs et autres contributions »** pour la réalisation des objectifs du fonds? Cette façon de faire pour le moins inhabituelle de la part d'un gouvernement ne risquerait-elle pas d'affecter

les initiatives déjà mises en œuvre par les partenaires de l'État que sont les organisations philanthropiques? Voilà quelques-unes des interrogations qui, à la lumière des informations très partielles contenues dans le projet de loi, suscitent chez nous davantage d'inquiétude que de satisfaction.

De l'intention à l'action

Ce projet de loi constitue un outil qui peut s'avérer un puissant levier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Puisque le gouvernement envisage un tel outil et s'est même engagé de la façon la plus nette possible à le développer, **nous le convions à témoigner sans tarder de la fermeté de ses intentions. Ainsi, plusieurs actions concrètes pourraient d'ores et déjà être mises en œuvre**, comme de devancer l'abolition de la pénalité pour partage de logement concernant les prestataires de la sécurité du revenu ou encore de renoncer à l'augmentation de la contribution des particuliers au régime d'assurance-médicaments, étant donné qu'une telle augmentation aggraverait inmanquablement la situation des personnes à faible revenu, souvent en moins bonne santé que les citoyens plus fortunés. Le secteur de l'économie sociale, longtemps négligé au profit des entreprises d'économie libérale, pourrait dès maintenant faire l'objet d'un soutien et d'un financement accrus, à la mesure de son utilité et de son apport au sein de notre société.

Puisque la pauvreté, elle, n'attend pas, et que les coûts économiques et sociaux qui en découlent sont d'autant plus lourds qu'on tarde à lui opposer toutes les mesures nécessaires, il nous semble essentiel de rappeler que ce temps pris ensemble pour réfléchir ne doit pas servir de prétexte au statu quo. **Nous sommes persuadés que plusieurs interventions de la part du gouvernement au cours des prochains mois pourraient rehausser de façon notable les conditions de vie des personnes pauvres**, et leur permettre de retrouver, en même temps que leur dignité, l'énergie et l'enthousiasme qu'il faut pour participer à la recherche et à l'établissement de solutions durables contre la pauvreté et l'exclusion.

Introduction aux recommandations

Centraide Québec estime que la lutte contre la pauvreté nécessite un ensemble de stratégies reposant sur quatre dimensions, dont devraient s'inspirer les mesures et les stratégies que le gouvernement prévoit inclure dans son plan d'action. Ces dimensions sont les suivantes :

- À court terme, venir en aide aux gens qui sont aux prises avec une situation de pauvreté, être à leur écoute, leur procurer un minimum de réconfort et les aider à trouver réponse à leurs besoins essentiels (ce qui nécessiterait la mise en place de mesures concrètes le plus tôt possible, comme la hausse du salaire minimum, par exemple).
- Combattre les effets de la pauvreté : le décrochage scolaire, l'isolement des personnes, la perte de confiance en soi et en ses compétences, la réduction de l'espérance de vie, la délinquance et les désordres sociaux, etc.
- Combattre les décisions, orientations et politiques qui, à l'intérieur de notre société, créent de la pauvreté ou l'entretiennent : fiscalité injuste ou mal adaptée, mesures inadaptées insérées dans des programmes sociaux, chômage, concentration du travail par l'accroissement du temps ou des charges de travail, disqualification des travailleurs les moins scolarisés, etc.
- Enfin, à plus long terme, travailler à construire des mécanismes d'entraide, de soutien mutuel de solidarité, des processus par lesquels on recrée une citoyenneté active et productive pour toutes et tous, dans le respect des capacités, des besoins et des aspirations des personnes.

Ces quatre dimensions nous ont guidé autant en ce qui a trait aux observations contenues dans les pages précédentes qu'aux recommandations plus globales que nous formulons dans les pages qui suivent. Nous aimerions d'ailleurs réitérer notre conviction à l'effet que le gouvernement devrait, au cours d'étapes à venir :

- *considérer des stratégies propres à améliorer nos structures sociales;*
- *décrire la nature de la contribution souhaitée ou attendue de la part d'acteurs socio-économiques tels que le système d'éducation, les médias et les entreprises;*
- *envisager une série de mesures fiscales adaptées à l'objectif de lutte contre la pauvreté et à la réduction des écarts de revenus;*
- *opter pour l'usage d'une combinaison de mesures destinées à enrichir notre compréhension du phénomène et nous permettre d'en estimer la prévalence;*
- *indiquer les sources d'approvisionnement du fonds spécial;*
- *préciser les raisons pour lesquelles il désire ouvrir la porte aux « dons, legs et autres contributions » pour le financement du fonds spécial.*

Au-delà de ces quelques éléments que nous inspirent les connaissances et l'expérience que nous avons acquises au fil du temps dans nos propres activités de lutte contre la pauvreté, nous souhaitons formuler trois grandes recommandations au gouvernement du Québec.

1^{ère} recommandation : la lutte contre les préjugés

Centraide Québec recommande au gouvernement du Québec d'élaborer des campagnes de sensibilisation et d'éducation populaire portant sur les causes de l'existence de la pauvreté de même que les coûts sociaux et économiques qu'elle entraîne pour toute la société.

Toute campagne de sensibilisation publique, quelle que soit la cause mise de l'avant, rencontre des résistances plus ou moins vives. La lutte contre l'alcool au volant et la vitesse excessive, contre le sida ou la pollution environnementale, pour ne nommer que celles-là, ont contribué de façon significative à la modification des habitudes de vie et de consommation, à un élargissement des consciences en faveur d'une responsabilité partagée à l'égard des ressources et des êtres qui nous entourent. Comme nous le savons, tout n'est pas joué; les efforts doivent être poursuivis, accrus dans certains cas, en vue d'atteindre les résultats souhaités.

La lutte contre la pauvreté ne fait pas exception à cet égard. Des résistances se sont déjà manifestées, bien avant la parution du projet de loi d'ailleurs. Ces résistances naissent souvent d'une méconnaissance profonde à l'égard du phénomène de la pauvreté,

de ses causes, de ses conséquences, de ce qui contribue à l'amplifier ou à la réduire. Notre conviction à l'effet que la pauvreté constitue un *problème qui concerne toute la société*, auquel chacun et chacune peut apporter une partie de la solution, n'est pas la plus répandue. Encore aujourd'hui, la pauvreté demeure aux yeux de bien des gens une sorte de fatalité, vaguement rattachée à la condition humaine. Pourtant, nous avons dû, dans d'autres circonstances et en d'autres temps, remettre en question nos certitudes, si bien que nous admettons volontiers aujourd'hui que la violence conjugale n'est pas qu'un problème d'ordre privé, que conduire en état d'ébriété n'est pas acceptable, que nos réserves d'eau ne sont pas illimitées et que le VIH-sida n'existe pas pour punir les gens de « mauvaises mœurs ». En matière de pauvreté, des efforts vigoureux devront aussi être déployés pour contrer certaines idées reçues, certaines représentations faussées : *on a le salaire qu'on mérite; les pauvres sont paresseux; une majorité d'assistés sociaux fraudent l'aide sociale; les pauvres ne veulent pas travailler; les pauvres sont incapables de gérer leur budget; les pauvres n'ont pas de fierté; les pauvres profitent du système; il y a des pauvres qui ne veulent pas s'en sortir; les pauvres sont responsables de leur pauvreté.*

Il importe que le gouvernement fasse valoir, dans son discours, la distinction entre les *manifestations* de la pauvreté (manque de revenus, manque de pouvoir, manque de savoir, etc.) et les *causes* de la pauvreté (redistribution inadéquate des richesses, inégalités sociales, écarts marqués de revenus, incohérences administratives, vision à court terme en matière d'orientations, etc.). Et puisqu'il s'agit de faire évoluer les valeurs de notre société vers davantage de solidarité et d'entraide, il conviendrait que les stratégies de sensibilisation s'inscrivent dans une perspective à long terme plutôt que ponctuelle. Des programmes d'éducation à la vie citoyenne et de sensibilisation aux problèmes sociaux à tous les ordres d'enseignement pourraient jouer un rôle primordial dans l'atteinte de cet objectif. Les dix-huit Centraide du Québec en font déjà l'expérience par l'entremise des *Matinées d'entraide*, un programme conçu pour sensibiliser des élèves de la quatrième année du primaire à l'importance du bénévolat et de l'entraide dans la vie de tous les jours.

2^e recommandation : pour un réel projet de société

Centraide Québec recommande au gouvernement du Québec que dans le cadre du projet de loi, il considère l'adoption de mesures plus structurantes (comme un revenu minimum garanti inconditionnel) afin de renforcer l'impact de certaines mesures existantes ou de les remplacer (telles que les revenus d'appoint ou l'ajustement conditionnel des prestations en fonction de la situation et des ressources des ménages).

Comme tout ce qui réclame un changement en profondeur dans les façons de voir et d'agir, la lutte contre la pauvreté exigera persévérance, cohérence et constance. Mais surtout, peut-être, un engagement sans équivoque, de la part du gouvernement, à élaborer à la fois un discours rassembleur et un ensemble d'actions mobilisatrices, où toutes et tous seront en mesure de bien saisir leur intérêt à se rallier au projet. Des mesures structurantes sont particulièrement indiquées pour atteindre cet objectif, puisqu'elles sont de nature à entraîner des effets directs dans le quotidien de chaque citoyenne et citoyen, et d'éveiller ou d'accroître leur sensibilité à l'égard de la situation à l'origine de ces mesures. Par conséquent, il nous semble pertinent qu'un revenu minimum garanti inconditionnel fasse l'objet d'une véritable réflexion de la part du gouvernement et de l'ensemble de notre société, compte tenu des avantages qui lui sont associés. Pour reprendre les termes de François Blais, professeur au département de science politique à l'Université Laval et spécialiste de cette question, un revenu minimum garanti inconditionnel signifierait, pour les personnes assistées sociales, « ni plus ni moins la fin de la stigmatisation associée aux programmes conditionnels d'aide¹¹ ». En outre, ce système aurait également l'avantage, en assurant à chacun et chacune une sécurité financière et matérielle adéquate, de « responsabiliser positivement » les citoyennes et citoyens puisqu'il reviendrait à chacun et chacune de faire le choix d'améliorer son sort en participant activement à la vie économique et sociale de la collectivité.

3^e recommandation : préséance de la loi contre la pauvreté et l'exclusion

Centraide Québec recommande l'établissement d'une loi anti-pauvreté qui décréterait, en substance, qu'aucune loi, politique ou mesure ne peut avoir pour effet d'appauvrir les personnes comprises dans le cinquième le plus pauvre.

Centraide Québec considère cette démarche incontournable dans le cadre d'un projet de loi contre la pauvreté, en ce qu'elle commanderait un souci constant de

l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables de notre société. Il importe qu'un tel outil, développé avec tout le sérieux requis, puisse s'affranchir des effets du temps et des turbulences de notre société, et qu'à défaut de pouvoir enrayer à lui seul le problème de la pauvreté, *il engage à tout le moins le gouvernement à ne pas l'aggraver par ses activités, ses choix et ses décisions.*

CONCLUSION

Pour clore nos réflexions et résumer l'essentiel de notre propos en quelques lignes, nous souhaiterions simplement rappeler à l'attention ce message que nous livrions dans notre document *Une société qui se tire dans le pied* (...) à propos de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales :

Il faut du temps, beaucoup de temps, pour panser les blessures de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le temps de s'arrêter, de réfléchir, d'écouter. Le temps de regarder au-delà des apparences pour découvrir la force, le courage et les rêves des personnes pauvres. Le temps d'agir et d'espérer. Le temps de se réapproprier le temps, notre allié oublié.

Nous sommes conscients que cette lutte qui « ne fera pas de perdants » exigera tout de même des compromis et des efforts de la part de tous les acteurs sociaux. Il est clair que les stratégies sectorielles orientées vers les personnes en situation de pauvreté et les mesures d'aide ponctuelles sont encore nécessaires, mais elles ne suffiront pas à éliminer la pauvreté. Nous devons faire preuve d'encore plus de créativité et de volonté dans l'élaboration et la mise en place de stratégies plus globales contre la pauvreté. Nous avons déjà su faire preuve de courage dans le passé, en implantant des mesures qui paraissaient audacieuses pour l'époque; nous pouvons nous inspirer de ces réalisations pour proposer des solutions qui demanderont sans doute un effort d'adaptation à tous les membres de notre société, mais qui nous permettront d'atteindre notre objectif. Si modeste que puisse être notre contribution personnelle, elle demeure essentielle. Les efforts remarquables qu'ont déjà déployés plusieurs groupes et personnes nous rappellent que la lutte contre la pauvreté est un espace où notre volonté peut s'affirmer, où nous pouvons choisir de devenir une société plus vivante et responsable que jamais.

RÉFÉRENCES

- 1 Centraide Québec, *Une société en déficit humain. Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement*, Centraide Québec, 1998, 27 p.
- 2 Centraide Québec, *Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres*, Centraide Québec, 2000, 31 p.
- 3 Gouvernement du Québec (2002). *La volonté d'agir, la force de réussir. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Énoncé de politique*, p. 10.
- 4 Jenson, J. (1998). *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*. Ontario : étude des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, p. 36.
- 5 Direction de la santé publique de Montréal-Centre, *Rapport annuel 1998. Réduire les inégalités sociales de la santé*. Montréal : DSPMC, 77 p.
- 6 Ouellet, H., *Le projet de loi sur la lutte contre la pauvreté : il faut d'abord savoir si les services offerts à tous répondent aux besoins des populations pauvres*. Journal Le Devoir, 20 juin 2002.
- 7 Centraide Québec, *Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres*, Centraide Québec, 2000, p. 12.
- 8 Ross, D.P., *Un nouveau regard sur la pauvreté des enfants*, dans le *Point* (Les actualités du CCDS), préparé par le Centre de statistiques internationales au Conseil canadien de développement social, Perception 22.1, p. 10.
- 9 Conseil canadien de développement social (2001). *Définir et redéfinir la pauvreté : le point de vue du CCDS*.
<http://www.ccsd.ca/francais/pr/2001/pauv.htm>
- 10 *Ibid.*
- 11 Blais, F. (2001). *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*. Montréal : Les Éditions du Boréal, p. 25.